

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Angé MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Angé MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**1. Demande DETR 2020 – Travaux de réhabilitation du Pavillon Saleys**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite aux inondations, les travaux de réhabilitation du Pavillon Saleys vont être engagés. Le montant des travaux H.T s'élève à :

- Etudes, maîtrise d'œuvre, frais divers :	231 979,50 €
- Travaux	: 1 268 066,25 €
Soit un montant total de	1 500 045,75 €

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – programmation 2020.

Le plan de financement serait le suivant :

- Subvention DETR sollicitée:	450 013,73 €
- Indemnités assurances :	705 830,64 €
- Fonds libres/emprunt :	<u>344 201,38 €</u>
	1 500 045,75 €

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel et de solliciter la DETR auprès des services de la Sous-Préfecture d'Oloron-Sainte-Marie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet et son plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 auprès des services de la Sous-Préfecture d'Oloron-Sainte-Marie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

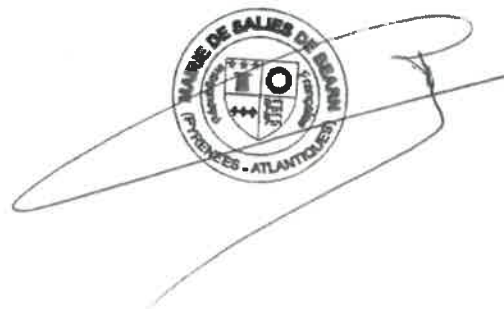
Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUL.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**2. Vente d'une partie de la parcelle E 408 – située chemin communal de Lacrouts – quartier du Coût à SALIES-DE-BEARN à MM CHALMEAU et MM PEYRELONGUE**

Monsieur le Maire informe qu'en 2018, Monsieur CHALMEAU a fait part de son souhait d'acheter une partie de la parcelle communale E 408 située quartier du Coût – chemin de Lacrouts. Cette acquisition lui permettrait d'avoir un accès direct à ses parcelles E 409- 407 et 406 complantées en chênes.

Cette parcelle est amputée en partie par le chemin rural.

Monsieur PEYRELONGUE s'est également porté acquéreur de la partie jouxtant ses parcelles E 405 et 406.

Il avait été convenu que les acquéreurs prenaient à leur charge les frais de géomètre (bornage et arpentage) qui s'élevaient à 1607 € et que de fait, le prix du m<sup>2</sup> a été proposé à 0,164 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de vendre à :

- M et Mme PEYRELONGUE : 12a 33ca au prix de 202,21 € arrondi à 203 €
- M et Mme CHALMEAU : 22a 84 ca au prix de 374,58 € arrondi à 375 €

et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette vente.

Il est entendu que les acquéreurs prennent à leur charge tous les frais afférents à cet achat (frais de bornage, arpentage, notariés et autres émoluments nécessaires).

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de vendre une partie de la parcelle E 408 à M et Mme PEYRELONGUE 12a 33ca au prix de 203 € et à M et Mme CHALMEAU 22a 84 ca au prix de 375 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente
- **PRÉCISE** que les acquéreurs prennent à leur charge tous les frais afférents à cet achat : frais de bornage, arpentage, notariés et autres émoluments nécessaires.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,  
Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

#### **3. Financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement. Depuis 2004, la gestion de ce fonds est assurée par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La Commune a toujours participé au financement de ce fonds.

Le budget 2020 du F.S.L a été adopté par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La participation de la commune de Salies-de-Béarn a été fixée à 4 311,00 € pour 2020 répartie ainsi :

- 3 018,00 € au titre du logement
- 1 293,00 € au titre de l'énergie

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à accepter le versement de

cette participation. Il est précisé que les crédits sont déjà prévus au budget de l'exercice – article 6558.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de participer en 2020, à hauteur de 3 018,00 € au titre du logement et de 1 293,00 € au titre de l'énergie au Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces participations.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

#### **4. Travaux de voirie – Convention financière avec la Commune de Burgaronne**

Monsieur le Maire informe que des travaux de sécurité du tronçon de la voie « route d'Orion », dont les communes de Burgaronne et Salies-de-Béarn sont limitrophes, étaient nécessaires. Compte tenu de l'urgence, les travaux ont été effectués par les agents de la Commune et s'élèvent à 356,93 € (fourniture et main-d'œuvre).

Monsieur le Maire propose d'établir une convention financière sur la base d'une participation de la Commune de Burgaronne à hauteur des 2/3 de la dépense (237,95 €), le reste étant à la charge de la Commune de Salies-de-Béarn (118,98 €).

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404996-20200923-DM\_053-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de prendre en charge une partie des travaux de voirie à hauteur de 118,98 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention financière avec la Commune de Burgaronne qui participera au coût des travaux à hauteur de 237,95 €.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,  
Thierry CABANNE



*(Handwritten signature of Thierry Cabanne)*



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**5. Désignation de deux membres supplémentaires pour siéger au CA de l'Association François Truffaut**

Pour rappel, en séance du 16 juillet 2020, deux conseillers municipaux ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association François Truffaut qui exploite le cinéma. Ont été désignés Manuella CZAPKA et Jean-Michel OMNES. Or, par courriel du 05 août dernier, la Présidente a informé les services qu'elle avait communiqué une mauvaise information sur le nombre de membres à désigner : 4 au lieu de 2. Par conséquent, il convient de désigner deux membres supplémentaires. Monsieur le Maire propose de désigner Mesdames Carine SARRIQUET et Valérie DUPLAT-JACOB.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** de désigner Mmes SARRIQUET et DUPLAT-JACOB pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association François Truffaut,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer la Présidente de l'Association.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,  
Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**6. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté issue de la fusion et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

En application des dispositions précitées, la CLECT a été créée par délibération du Conseil communautaire du Béarn des Gaves le 27 octobre 2017 avec une composition de 58 membres sans suppléant selon la répartition suivante : 4 membres pour la commune de Salies de Béarn, 2 membres pour Sauveterre et Navarrenx, et 1 membre pour chacune des 50 autres communes.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre communes et intercommunalité en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT devra rendre son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées à chaque transfert de compétences. Ce rapport sera soumis pour validation aux communes.

Dans cette perspective, il revient au Conseil municipal de désigner les représentants de la Commune à la CLECT, parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

- Thierry CABANNE
- Arnaud DUPOUEY
- Isabelle POEYDOMENGE
- Christian ANGLO

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** de désigner les membres proposés ci-dessus pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUIL.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**7. Aide financière à la Commune d'Anglet suite à l'incendie forêt de Chiberta**

---

Monsieur le Maire rappelle que le 30 juillet dernier la forêt de Chiberta a été ravagée par un incendie. Il informe les conseillers municipaux que, lors des inondations de juin 2018, la Commune d'Anglet avait apporté un soutien technique à la Commune pour le nettoyage des bâtiments et de la voirie. Aussi, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la Commune d'Anglet d'un montant de 500 € pour participer à la reforestation de Chiberta.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de verser une subvention de 500 € à la Commune d'Anglet pour participer à la reforestation de Chiberta.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,  
Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**8. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Foyer des Jeunes du Judo-Jujitsu**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Foyer des Jeunes du Judo-Jujitsu a adressé un dossier de demande de subvention exceptionnelle le 31 août dernier. L'Association prévoit l'organisation d'un tournoi départemental les 07 et 08 novembre prochains au Dojo d'Hasparren et sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à sa demande et de prévoir les crédits au budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216404996-20200923-DM\_057-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association du Foyer des Jeunes du Judo-Jujitsu,
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

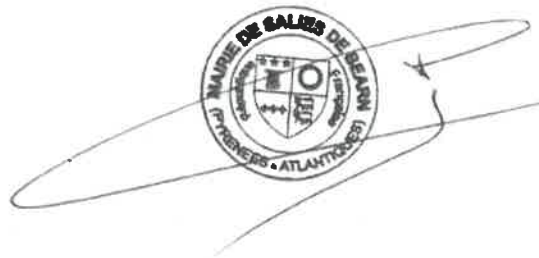
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,**

**Thierry CABANNE**





Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Salies à Peindre**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le Président de l'Association Salies à Peindre qui souhaite organiser une exposition concours « les pinceaux d'automne » la deuxième quinzaine du mois d'octobre. A ce titre, il sollicite une subvention d'un montant de 1 600 €. Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à sa demande et de prévoir les crédits au budget de l'exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 1 600 € à l'Association Salies à Peindre pour l'organisation d'une exposition concours « les pinceaux d'automne »,
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



The image shows a circular official seal of the Mayor of Salies-de-Béarn. The seal contains the text 'MAIRE DE SALIES DE BEARN' at the top and 'PYRENEES-ATLANTIQUES' at the bottom. In the center is a coat of arms. A large, stylized signature in blue ink is written over the seal.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association En Aban**

---

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en date du 11 septembre 2020 une demande de subvention de l'Association En Aban. Celle-ci a acquis un four pour proposer des stages « Terre et céramique » d'un montant de 1 500 €. L'Association comptait sur des recettes qui n'ont pu être recouvrées en raison du confinement. Aussi, elle sollicite une subvention d'un montant de 300 €.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à sa demande et de prévoir les crédits au budget de l'exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association En Aban,
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

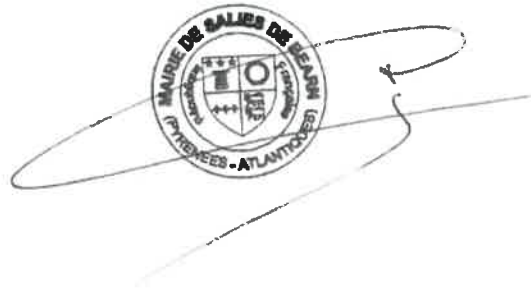
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,**

**Thierry CABANNE**



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**11. Tarifs mises à disposition 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les mises à disposition.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour l'année 2021 :

<b>MISES A DISPOSITION</b>	<b>2021</b>
Heure d'agent	<b>23,50 €</b>
Heure de camion avec chauffeur	<b>49,00 €</b>
Heure d'épaveuse avec chauffeur	<b>49,00 €</b>
Service de lutte contre les frelons asiatiques	<b>142,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404996-20200923-DM\_060-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de mises à disposition pour l'année 2021 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

Thierry CABANNE

The image shows the official seal of the Municipality of Salies-de-Béarn, which is circular and contains the text "MAIRIE DE SALIES DE BEARN" and "1910". The seal is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**12. Tarifs occupation du domaine public 2021**

---

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les occupations du domaine public. Les propositions sont les suivantes :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	2021
<b>MARCHE COUVERT SOUS LES HALLES</b>	
<b>Abonnés à l'année</b> par ml	<b>1,00 €</b>

<b>MARCHE PLACE DU BAYAA</b>		
Abonnés à l'année	par ml	0,90 €
Branchement électrique (camions et vitrines réfrigérés) – par an		60,00 €
Passagers	par ml et par jour avec un minimum de 3,60 €	1,20 €
Branchement électrique (camions et vitrines réfrigérés) par jour		3,00 €
<b>MARCHES NOCTURNES</b>		
par ml de surface avec un minimum de 3€/jour de marché		
"- occasionnels sans électricité		1,50 €
"- occasionnels avec électricité		2,00 €
<b>TERRASSES DE CAFES - ETALAGES</b>		
<b>FETES FORAINES ET ETABLISSEMENTS DE PASSAGE</b>		
- Installations inférieures à 100 m <sup>2</sup> par jour d'ouverture et par m <sup>2</sup> (du 1/05 au 30/09)		0,60 €
- Installations de 100 à 500 m <sup>2</sup> par jour d'ouverture et par m <sup>2</sup> (du 1/05 au 30/09)		0,50 €
Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Avril et du 1 <sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre :		
* jusqu'à 200 m <sup>2</sup>		51,00 €
* au-delà de 200 m <sup>2</sup>		72,00 €
<b>CIRQUES ET ETABLISSEMENTS SIMILAIRES</b>		
Prix forfaitaire selon lieu d'emplacement		
Place du Bignot		82,00 €
Mosqueros sur l'aire de pétanque		185,00 €
Spectacle itinérant (exemple : structure gonflable....) *Tarif à la semaine		40,00 €
<b>DROITS DE STATIONNEMENT</b>		
Voitures de place - taxis par an		165,00 €
Tarif forfaitaire pour camions d'outillage ou de blanc		142,00 €
Tarif forfaitaire par jour pour camionnettes pizza, sandwich,...		18,00 €



<b>DEPOT DE MATERIEL ET OBJETS DIVERS (Enseignes, panneaux etc...)</b>	
Par objet et ne dépassant pas 1 m <sup>2</sup> par mois	<b>2,00 €</b>
Par objet et ne dépassant pas 2 m <sup>2</sup> par mois	<b>2,80 €</b>
Appareils à glaces, tous distributeurs mobiles ou non / mois / appareil	<b>7,30 €</b>
<b>INSTALLATION BENNES, ECHAFAUDAGE, MANITOU SANS AUTORISATION (= pénalité forfait)</b>	<b>150,00 €</b>
<b>INSTALLATION ECHAFAUDAGE Par jour et par ml – durée maximum fixée à 3 semaines</b>	<b>2,50 €</b>
<b>PERMISSION DE VOIRIE POUR TRAVAUX ou DEPOT DE MATERIEL</b>	
<b>* la journée</b>	<b>gratuit</b>
< 4 ml – durée maximum fixée à 3 semaines	
* jusqu'à 8 jours	<b>250,00 €</b>
* au-delà de 8 jours	<b>300,00 €</b>
4 ml < x < 8 ml - durée maximum fixée à 3 semaines	
* jusqu'à 8 jours	<b>400,00 €</b>
* au-delà de 8 jours	<b>500,00 €</b>
> 8 ml - durée maximum fixée à 3 semaines	
* jusqu'à 8 jours	<b>650,00 €</b>
* au-delà de 8 jours	<b>800,00 €</b>
<b>DELIVRANCE D'UN ALIGNEMENT</b>	<b>34,00 €</b>
<b>DIVAGATION DE CHIENS</b>	
Frais de capture	<b>160,00 €</b>
Gardiennage et nourriture par jour	<b>16,00 €</b>
<b>PENALITE POUR DEGRADATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	<b>570,00 €</b>

Compte tenu de la crise sanitaire et des conséquences économiques, Monsieur le Maire propose d'exonérer les commerçants concernés du paiement de l'occupation des terrasses et de leur extension pour l'année 2021.

De plus, Monsieur le Maire précise que les tarifs précédemment votés pour l'aménagement d'accès chez les particuliers ne sont pas proposés dans la mesure où la Commune ne dispose pas de solution permettant de stocker les gravats liés aux décaissements de voirie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2021 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Maire,  
Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUL.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**13. Tarifs location de matériel 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les locations de matériel. Les propositions sont les suivantes :

<b>LOCATION MATERIEL</b>	<b>2021</b>
<b>MINI PODIUM</b>	<b>60,00 €</b>
<b>PODIUM</b>	
pour 4 jours	<b>186,00 €</b>
par jour supplémentaire	<b>46,00 €</b>

<b>BARRIERES METALLIQUES</b>	
l'unité par semaine (forfait)	<b>5,50 €</b>
l'unité par jour	<b>1,50 €</b>
<b>CHAISES</b>	
l'unité pour 4 jours	<b>1,60 €</b>
par jour supplémentaire	<b>0,60 €</b>
<b>TABLES SUR TRETEAUX</b>	
pour 4 jours	<b>3,00 €</b>
par jour supplémentaire	<b>1.80 €</b>
<b>CAMION POUR TRANSPORT MATERIEL</b>	<b>20,50 €/jour</b>
<b>CASETAS</b>	<b>20,50 €/casetas Bâche à charge de l'association</b>
<b>GRILLES D'EXPOSITION</b>	<b>5,00 €/grille</b>
<b>PLANCHA</b>	<b>15,00 €/jour</b>
<b>SONO MOBILE</b>	<b>30,00 €/jour + caution à hauteur de la moitié du prix d'une sono mobile neuve soit 350,00 €</b>
<b>PENALITE POUR PERTE, DEGRADATION ET SALISSURE</b>	<b>20 € + 10 % du prix de la valeur de la location</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de location de matériel pour l'année 2021 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404996-20200923-DM\_062-DE

2020 - 62

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,**

**Thierry CABANNE**





2020 - 63

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

**Absent :** Jean-Michel OMNES.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

#### 14. Tarifs cimetières 2021

Pour rappel, le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les cimetières. Les propositions sont les suivantes :

CIMETIERE	2021
<b>DEPOSITOIRE</b>	
par jour et par corps	2,00 €
<b>CONCESSIONS par m2</b>	
Trentenaire	112,00 €
Cinquantenaire	187,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216404996-20200923-DM\_063-DE

<b>CAVURNES</b>	
15 ans	<b>305,00 €</b>
30 ans	<b>357,00 €</b>
<b>COLOMBARIUM</b>	
15 ans	<b>459,00 €</b>
30 ans	<b>820,00 €</b>
50 ans	<b>1230,00 €</b>
<b>Jardin du souvenir (dispersion des cendres)</b>	<b>Gratuit</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs des cimetières pour l'année 2021 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

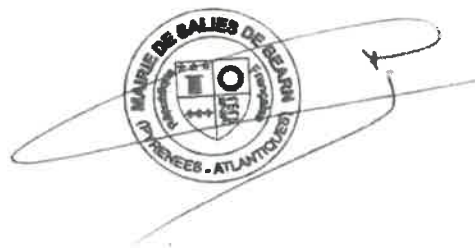
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

Thierry CABANNE





Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**15. Tarifs aire de camping-cars 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour l'aire de camping-cars. Les propositions sont les suivantes :

<b>AIRE DE CAMPING-CAR</b>	<b>2021</b>
STATIONNEMENT par jour	<b>7,50 €</b>
PASSAGE (45 minutes) Vidange des eaux grises	<b>2,80 €</b>
Garage mort (absence du propriétaire pour diverses raisons : maladie, hospitalisation) par jour. Durée limitée à 15 jours maximum	<b>4,10 €</b>
<b>EN SUS : TAXE DE SÉJOUR – TARIF INSTITUÉ ET VOTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BÉARN DES GAVES</b>	<b>0,40 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de l'aire de camping-cars pour l'année 2021 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Maire,  
Thierry CABANNE



Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**16. Tarifs photocopies 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les photocopies. Les propositions sont les suivantes :

<b>TARIFS DIVERS</b>	<b>2021</b>
<b>PHOTOCOPIES ADMINISTRATIVES</b>	
L'unité (par page A4)	<b>0.18 €</b>

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404996-20200923-DM\_065-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** le tarif des photocopies pour l'année 2021 tel. que proposé ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

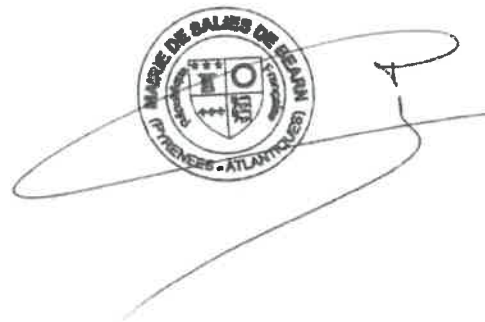
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Le Maire,**

**Thierry CABANNE**



The image shows a circular official seal of the Mayor of Balais de Béarn. The seal contains the text 'MAIRE DE BALAIS DE BEARN' at the top and 'PYRENEES - ATLANTIQUES' at the bottom. In the center is a coat of arms. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**17. Tarifs visite du patrimoine salisien 2021 : crypte et petit train**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les visites du patrimoine salisien. Les propositions sont les suivantes :

<b>Tarifs visite de la crypte 2021</b>
2,50 € par personne de plus de 12 ans (gratuit en deçà)
1,00 € par personne pour les Saliens et les demandeurs d'emplois

Effectif autorisé à visiter la crypte : de 2 à 12 maximum dont le guide.

<b>Tarifs Petit Train 2021</b>	
Groupes : 10 personnes minimum	4 €/personne
Adultes	4 €/personne
Enfants > 7 ans	2 €
Enfants < 7 ans accompagnés	gratuit
Groupes d'enfants écoles salisiennes	gratuit
ALSH Graines de Sel	gratuit

**Visite : non accessible aux personnes à mobilité réduite**

**Départ possible depuis la Station 1 : plus de 10 passagers**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'approuver les tarifs proposés ci-dessus pour l'année 2021
- **ARRÊTE** le nombre de personnes autorisées à visiter la crypte à un effectif compris entre 2 minimum et 12 maximum (dont le guide).

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



2020 - 67

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**18. Taxe assainissement 2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les montants de la taxe d'assainissement sont fixés chaque année par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose les montants suivants :

<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>2021</b>
<b>TERME FIXE</b>	<b>31,00 €</b>
<b>TERME PROPORTIONNEL</b>	
<b>Tarif unique</b>	<b>0,40 €</b>

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404996-20200923-DM\_067-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les montants de la taxe d'assainissement pour l'année 2021 tels que proposés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

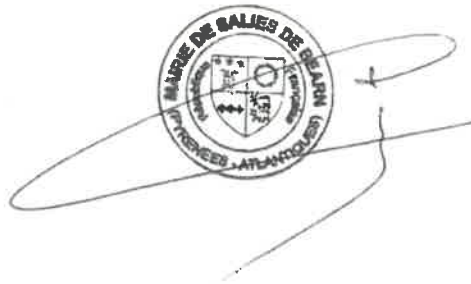
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

Thierry CABANNE





2020 - 68

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes : POUR	27

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORTEL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUL.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

**19. DM n°1 - Commune**

Afin d'ajuster les crédits budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAP/ART - Fonction	LIBELLES	Dépenses	Recettes
011/605 - 020	Achats de matériel, équipement et travaux	- 51 800.00 €	
011/60624 - 823	Produits de traitement	500.00 €	
011/60628 - 020	Autres fournitures non stockées	1 400.00 €	
011/60632 - 020	Fournitures de petit équipement	60 000.00 €	
011/611 - 020	Contrats de prestations de services	- 35 000.00 €	
011/61521 - 823	Terrains	4 000.00 €	
011/615221 - 020	Bâtiments publics	1 800.00 €	
011/615231 - 822	Voies	25 000.00 €	

011/61524 - 020	Bois et forêts	42 100.00 €	
011/61551 - 020	Matériel roulant	- 10 000.00 €	
011/6161 - 020	Multirisques	- 13 900.00 €	
011/6226 - 020	Honoraires	3 000.00 €	
011/6281 - 020	Concours divers	180.00 €	
011/6288 - 020	Autres services extérieurs	5 600.00 €	
011/6355 - 020	Taxes et impôts sur les véhicules	600.00 €	
65/65548 - 020	Autres contributions obligatoires	- 25 300.00 €	
011/6284 - 020	CCBG redevance obligatoire	25 300.00 €	
65/657348 - 020	Subvention de fonctionnement autres communes	500.00 €	
65/6574 - 025	Subventions aux associations	- 33 980.00 €	
		- €	- €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP/ART/OP - Fonction	LIBELLES	Dépenses	Recettes
21/2115 - 020 - ONI	Terrain bâti	96 000.00 €	
21/2151 - 102 - 822	Voirie	252 000.00 €	
13/1323 - 102	Département		106 990.00 €
21/2182 - 102 - 822	Matériel de transport	- 2 700.00 €	
21/21318 - 185 - 823	Constructions	-130 000.00 €	
21/2188 - 170 - 020	Autres immobilisations corporelles	2 600.00 €	
21/21318 - 325 - 020	Constructions	-111 010.00 €	
23/2315 - 325 - 951	Installation, matériel et outillage technique	100.00 €	
		<b>106 990.00 €</b>	<b>106 990.00 €</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 pour le budget communal proposée ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Thierry CABANNE



2020 - 69

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 17 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Françoise COURBIN, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoît DE PREMORÉL, Ghislaine BERNARD, Alain LALART, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Jérôme CARRAU, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUL.

**Ont donné procuration :** Isabelle ANTIER à Arnaud DUPOUEY, Nora DUTILH à Philippe PRÉVOT, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

#### **20. Extension du périmètre du SIAEP du Saleys et des Gaves à six communes**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que le SIAEP du Saleys et des Gaves, ayant en charge l'alimentation en eau potable, demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'extension de son périmètre à six communes désirant y adhérer.

Les communes concernées sont : NABAS, ESPIUTE, TABAILLE, RIVEHAUTE, GESTAS et CHARRE.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion de ces six communes.

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216404996-20200923-DM\_069-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'extension du périmètre du SIAEP du Saleys et des Gaves aux communes de NABAS, ESPIUTE, TABAILLE, RIVEHAUTE, GESTAS et CHARRE.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

Thierry CABANNE

